

AFFAIRE N° 22 - Lotissement de " LA SOURCE " - Remise des édilités à la Commune.

Mme BERNARD donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs et chers collègues,

Par sa lettre N° D.94 en date du 12 mars 1965, M. le Directeur de la S.I.D.R. m'a fait savoir que son lotissement "LA SOURCE" étant terminé et occupé, il lui paraissait opportun de procéder à la remise des édilités à la Commune comme cela avait été fait pour les autres lotissements de la S.I.D.R.

M. le Directeur de la S.I.D.R. m'avait envoyé également, pour signature, un projet de convention à passer avec la S.I.D.R. pour régler cette question.

En réponse, je lui ai fait savoir par ma lettre N° 583-SO du 4 Mai 1965 que j'acceptais ses propositions sous les réserves suivantes :

a) Réseau de voirie - Limitation aux voies à caractère de rues, c'est-à-dire entrant dans un maillage urbain ouvert à la circulation publique. En conséquence, seules deux voies du lotissement ont été admises :

- Rue X, de la rue de la Source (ouest) au Boulevard de la Source (est) ;
- rue Y, de la rue Saint-Philippe à la rue X.

Tout le restant n'étant que voies privées, par leur destination, donc à la charge de la S.I.D.R.

b) Réseau d'évacuation d'eaux pluviales - Limitation aux ouvrages dans l'emprise des voies ci-dessus.

J'ai, en outre, mentionné qu'un plan devra être joint au projet de convention à soumettre au Conseil Municipal, sur lequel devront être mentionnés avec précision les emprises des voies ainsi que les réseaux divers remis à la Commune de Saint-Denis.

Par sa lettre N° D.161 du 3 Juin 1965, M. le Directeur de la S.I.D.R. m'a marqué son accord à ce sujet, et m'a adressé un nouveau projet de convention que j'ai l'honneur, Mesdames et Messieurs, de soumettre à votre examen.

Je mets la question aux voix ./.

M. le Maire : A quelques minutes de mon départ pour l'île Maurice où je suis invité par la Municipalité de PORT-LOUIS, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de me dire si vous accepteriez de donner à l'une de ces deux nouvelles rues le nom de " Rue de Port-Louis ", ce qui me permettrait d'annoncer la bonne nouvelle dès mon arrivée.

La deuxième pourrait être appelée " Rue de Tananarive ".

Je mets aux voix l'adoption du rapport qui vous a été présenté et les dénominations de rues proposées.

Approuvé,  
H. Denis, le 19  
Octobre 1965, P/le

Adopté à l'unanimité.  
Je suis absent en mission,  
Le Secrétaire Général,  
Signé: J. Guichard.